

N° : DE/44/7.5/25.06.2018-12

<b>EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES</b>			
Althen-des-Paluds – Bédarrides – Monteux – Pernes-les-Fontaines – Sorgues			
Nombre de délégués en exercice	<b>47</b>	Absents représentés :	<b>13</b>
Présents	<b>30</b>	Absents non représentés :	<b>4</b>
<b>VOTANTS</b>			<b>43</b>

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique au siège des Sorgues du Comtat à Monteux, le 25 juin 2018, après convocation légale reçue le 19 juin 2018, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

**Etaient présents :**

Mme Ingrid APPRIOU, M. Pascal BONNIN, M. Alain BRES, Mme Karine CANDALE, M. Didier CARLE, Mme Martine CASADEÏ, M. Gwenaël CLAUDON, M. Jean-Claude DANY, Mme Maryline EYDOUX, M. Stéphane GARCIA, Mme Annie GARNERO, M. Gérard GERENT, M. Jacques GRAU, M. Christian GROS, M. Mario HARELLE, M. Robert IGOULEN, M. Thierry LAGNEAU, M. Bernard LE MEUR, M. Yannick LIBOUREL, Mme Annie MILLET, Mme Laurence MONTERDE, M. Michel MUS, Mme Nicole NEYRON, M. Michel PERRAND, M. Christian RIOU, Mme Emmanuelle ROCA, Mme Fabienne THOMAS, M. Christian TORT, Mme Maryse TORT, Mme Sylviane VERGIER

**Etaient Absents représentés :**

M. Jean BERARD (pouvoir donné à Mme Martine CASADEÏ), M. Henri BERNAL (pouvoir donné à Mme Nicole NEYRON), Mme Patricia COURTIER (pouvoir donné à Mme Ingrid APPRIOU), M. Dominique DESFOUR (pouvoir donné à M. Jacques GRAU), Mme Evelyne ESPENON (pouvoir donné à Mme Maryline EYDOUX), Mme Sylviane FERRARO (pouvoir donné à M. Stéphane GARCIA), M. Pierre GABERT (pouvoir donné à M. Didier CARLE), Mme Sandrine LAGNEAU (pouvoir donné à M. Thierry LAGNEAU), Mme Nadia MARTINEZ (pouvoir donné à Mme Laurence MONTERDE), M. Claude PARENTI (pouvoir donné à M. Michel MUS), Mme Mireille PEREZ (pouvoir donné à Mme Emmanuelle ROCA), M. Serge SOLER (pouvoir donné à M. Christian RIOU), M. Michel TERRISSE (pouvoir donné à Mme Sylviane VERGIER).

**Etaient Absents non représentés :**

M. Rémy ARNAUD, Mme Françoise LAFAURE, M. Alain MILON, Mme Isabelle VINSTOCK

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : **Mme Karine CANDALE** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Subventions 2018 aux associations**

Mme Ingrid APPRIOU indique à l'assemblée que de nombreuses associations ont sollicité la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » afin de bénéficier de subventions au titre de l'année 2018.

La Commission Vie Communautaire réunie le jeudi 07 juin 2018 a étudié chacune de ces demandes de subventions.

Acte Exécutoire  
 Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982  
 Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982

Envoyé le :  
 Affiché le :

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES**  
**LES SORGUES DU COMTAT**

70\_DE-084-248400293-20180625-25062018\_12

Après avis favorable du Bureau Communautaire en date du 11 juin 2018, il est proposé au Conseil Communautaire de délibérer favorablement sur l'octroi de subventions au titre 2018 pour les associations suivantes :

- Hand Ball Club « Les Sorgues du Comtat » :	10 000 €
- Le Rhino Association :	10 000 €
- Le PAS Loisirs Educatifs et Physiques Adaptés :	1 000 €
- Roulez Mobilité :	2 000 €
- Inoove Production :	6 000 €
- Association FlyFM :	5 000 €
- Association Gare et Métiers d'Art :	1 500 €

**Le Conseil Communautaire,**

**Madame Ingrid APPRIOU, Conseillère Communautaire, entendue,**

**Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**DECIDE** le versement de subventions au titre 2018 pour les associations suivantes :

- Hand Ball Club « Les Sorgues du Comtat » :	10 000 €
- Le Rhino Association :	10 000 €
- Le PAS Loisirs Educatifs et Physiques Adaptés :	1 000 €
- Roulez Mobilité :	2 000 €
- Inoove Production :	6 000 €
- Association FlyFM :	5 000 €
- Association Gare et Métiers d'Art :	1 500 €

**DIT** que les crédits nécessaires seront prévus à l'article 6574 du budget primitif 2018.



**Le Président,**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
 Et ont signé au registre les membres présents.  
 Pour copie conforme.

**Christian GROS**

**Président de la Communauté de communes  
 Les Sorgues du Comtat**

